

Yves-Marie Groussin : un combat à la pointe du droit

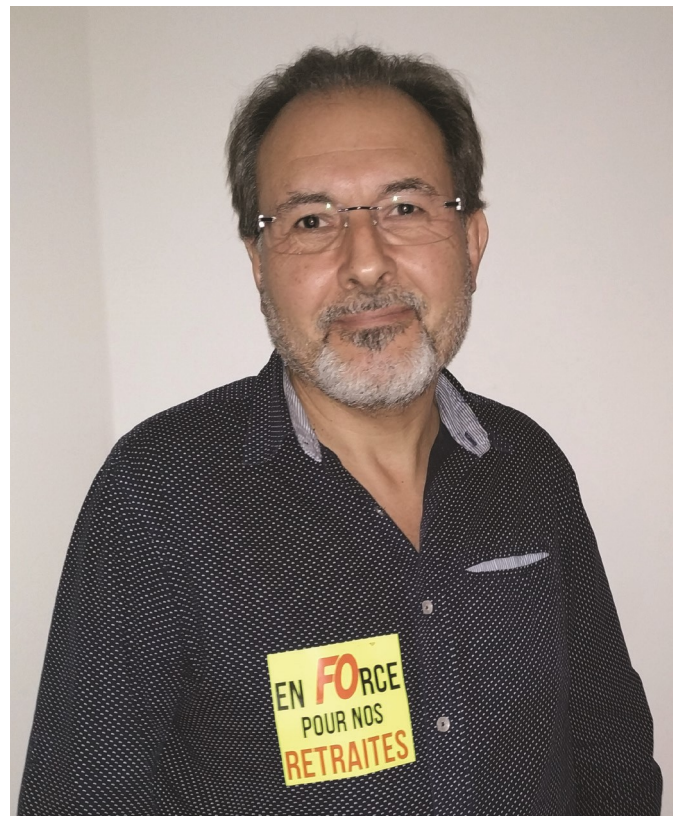
Son expérience lui a fait comprendre le caractère incontournable du juridique dans l'action syndicale. Le droit est essentiel pour faire respecter ses droits. Une compétence qu'il a fait germer au sein de l'union départementale FO de Vendée, son département d'origine.

Originaire des Sables d'Olonne, sur la côte vendéenne, Yves-Marie Groussin est actuellement juge des prud'hommes, section industrie, à la Roche-sur-Yon (Vendée), et ce depuis huit ans. Aujourd'hui âgé de 62 ans, il est retraité d'Enedis (ex-ERDF) depuis le 1^{er} août 2018. Son parcours, qu'il considère comme classique, l'a amené à effectuer de nombreux mandats, notamment à la CPAM. Sollicité par la FNEM-FO pour animer le secteur du régime spécial d'Assurance maladie des électriciens et des gaziers (actuellement la CAMIEG, Caisse d'Assurance maladie des industries électriques et gazières) de 2000 à 2006, où il a été vice-président FO, il entre vraiment dans la sphère juridique en devenant conseiller du salarié. Son élection, en 2008, comme conseiller prud'homme, section industrie, constitue une « *remise en cause* » et une prise de conscience du travail à réaliser : si du côté du statut des IEG (électricité et gaz) « *on avait nos propres textes* », en revanche, « *le Code du travail c'était un domaine tout à fait nouveau pour moi* ». « *Il a fallu apprendre à rédiger les jugements et les*

ordonnances en tout genre, et connaître toutes les ficelles du métier. »

Les écrits restent, les paroles s'envolent...

Depuis qu'il a été mandaté défenseur syndical en 2018, Yves-Marie plaide des dossiers devant le conseil de prud'hommes des Sables d'Olonne. Il y a vu la nécessité de produire les « *bonnes pièces* », bien étayées en droit et en faits. D'où le besoin de se former dans les structures FO, stages régionaux, IST de Strasbourg et de Bourla-Reine pour atteindre un niveau de « *professionnalisation* ». Constatant les difficultés de certains militants FO avec l'écrit, Yves-Marie conseille aux élus d'utiliser tous les types de formation (entreprise, CIF, FO, etc.) pour être à l'aise avec les subtilités rédactionnelles : « *La formation des militants au droit est impérative pour défendre les intérêts de nos collègues, car en face de nous nous avons des RH diplômés avec des masters en droit social qui défendent les intérêts patronaux.* » D'où son idée d'organiser régulièrement depuis 2018



DR

des animations thématiques trimestrielles, « *Les Matinales juridiques* », au sein de son UD de Vendée. D'autant plus que « *ici, nous avons beaucoup d'entreprises agroalimentaires, avec beaucoup de casse physique et avec à la clé des inaptitudes de plus en plus nombreuses. Il y a un gros travail à faire. Démontrer, le cas échéant, la faute inexcusable de l'employeur [...]. Il faut aussi assister les adhérents, préparer les dossiers, décortiquer... C'est un travail de longue haleine, cela prend beaucoup de temps.* »

Aujourd'hui, l'UD de Vendée compte vingt-cinq conseillers du salarié, munis de « *clés pour être efficaces* ». Il y a aussi cinq défenseurs syndicaux. Ces salariés sont autorisés à assister ou à représenter un autre salarié engagé dans une procédure contentieuse, conseil de prud'hommes ou cour d'appel (loi du 6 août 2015, dite loi Macron). En s'inscrivant dans le schéma action et formation juridiques des militants – développement syndical, ces actions bénéficient à toute la confédération FO.

Michel Pourcelot